

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		A-1			A-2			A-3			
Zones		A-1			A-2			A-3			
Classe d'usages permis											
Résidentiel (R)											
unifamiliale	R1										
bi et trifamiliale	R2										
multifamiliale	R3										
mixte	R4										
maison mobile	R5	●	*		●	*		●	*		
résidence en milieu agricole	R6	●			●			●			
Commercial (C)											
Services professionnels et d'affaires		C1									
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1									
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2									
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3									
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4									
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5									
Commercial de vente au détail		C2									
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1									
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2									
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3									
Commercial de vente en gros		C3									
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1									
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2									
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3									
Services reliés aux véhicules		C4									
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1									
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2									
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3									
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4									
Restauration, boissons et divertissement		C5									
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1									
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2									
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3									
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4									
Établissements d'hébergement		C6									
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1	●		●			●			
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2									
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3									
Services récréatifs, sportifs et culturels		C7									
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1									
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2									
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3									
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4									
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5									
Industrie (I)											
Industrie légère		I1 (aliments, meuble, manufacture)									
Industrie lourde		I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)									
Industrie d'extraction		I3 (Carrière, gravière, sablière)									
Élimination de matières résiduelles		I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)									
Communautaire (P)											
Récréatif		P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)									
Institutionnelle et administratif		P2 (école, hôtel de ville)									
Utilité publique		P3 (casernes de pompiers, garage municipal)									
Communautaire mixte		P4									
Agricole (A)											
Agriculture sans élevage		A1 (Culture du sol et végétaux)			●		●			●	
Agriculture avec élevage		A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●		●			●	
Agriculture élevage à forte charge d'odeur		A3 (porcherie, veaux de lait, renards)			●		●			●	
Services, commerces et industries		A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)									
Usages agricoles spécifiques		A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,			●	a,b	●	a,b		●	a,b

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone		A-1			A-2			A-3			
Zones		A-1			A-2			A-3			
BATIMENT PRINCIPAL		A-1			A-2			A-3			
hauteur (étage)	min.	1	1	1	1	1		1	1	1	
	max.	2	2	2	2	2		2	2	2	
hauteur (m)	min.		5			5			5	5	
	max.	11	11		11	11		11	11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	85 (60)
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	8,5 (7)
STRUCTURE		A-1			A-2			A-3			
isolée			●	●		●	●		●	●	●
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul		A-1			A-2			A-3			
marge de recul avant (m)	min.	9	9	15	9	9	15	9	9	9	15
	max.									90	
marges de recul latérales (m)	min.	3	3	5	3	3	5	3	3	3	5
somme des marges latérales (m)	min.	8	8	10	8	8	10	8	8	8	10
marge de recul arrière (m)	min.	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS		A-1			A-2			A-3			
logement max./bâtiment	max.	1			1			1			
espace bâti max./terrain (%)	max.	30	30		30	30		30	30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES		A-1			A-2			A-3			
PIA											
PAE											
Autres											
Notes					*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	* bureaux administratifs seulement
Amendements					2015-185-06			2015-185-06			2015-185-06 2020-185-21

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		A-4		A-5		A-6	
Zones		A-4		A-5		A-6	
Classe d'usages permis							
Résidentiel (R)							
unifamiliale	R1						
bi et trifamiliale	R2						
multifamiliale	R3						
mixte	R4						
maison mobile	R5	●*		●*		●*	
résidence en milieu agricole	R6	●		●		●	
Commercial (C)							
Services professionnels et d'affaires	C1						
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1					
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2					
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3					
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4					
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5					
Commercial de vente au détail	C2						
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1					
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2					
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3					
Commercial de vente en gros	C3						
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1					
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2					
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3					
Services reliés aux véhicules	C4						
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1					
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2					
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3					
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4					
Restauration, boissons et divertissement	C5						
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1					
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2					
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3					
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4					
Établissements d'hébergement	C6						
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1	●		●		●
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2					
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3					
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7						
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1					
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2					
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3					
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4					
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5					
Industrie (I)							
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)						
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)						
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)						
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)						
Communautaire (P)							
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)						
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)						
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)						
Communautaire mixte	P4						
Agricole (A)							
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)			●		●	●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●		●	●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)			●		●	●
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)						
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,		●	a,b		●	a,b

GRILLE DES USAGES ET NORMES**MONT-SAINT-GRÉGOIRE****Annexe B**

Identification de la zone			A-4			A-5			A-6		
Zones			A-4			A-5			A-6		
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	1	
		max.	2	2		2	2		2	2	
hauteur (m)		min.		5			5			5	
		max.	11	11		11	11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE											
isolée			●	●		●	●		●	●	
jumelée											
contiguë											
MARGES DE RECUL											
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	9	15
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	1			1			1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA											
PAE											
Autres											
Notes											
Amendements			2015-185-06			2015-185-06			2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		A-7		A-8		A-9	
Zones		A-7		A-8		A-9	
Classe d'usages permis							
Résidentiel (R)							
unifamiliale	R1						
bi et trifamiliale	R2						
multifamiliale	R3						
mixte	R4						
maison mobile	R5	●*		●*		●*	
résidence en milieu agricole	R6	●		●		●	
Commercial (C)							
Services professionnels et d'affaires	C1						
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1					
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2					
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3					
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4					
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5					
Commercial de vente au détail	C2						
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1					
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2					
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3					
Commercial de vente en gros	C3						
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1					
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2					
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3					
Services reliés aux véhicules	C4						
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1					
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2					
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3					
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4					
Restauration, boissons et divertissement	C5						
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1					
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2					
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3					
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4					
Établissements d'hébergement	C6						
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1	●	●		●	
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2					
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3					
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7						
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1					
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2					
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3					
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4					
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5					
Industrie (I)							
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)						
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)						
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)						
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)						
Communautaire (P)							
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)						
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)						
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)						
Communautaire mixte	P4						
Agricole (A)							
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)		●		●		●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)		●		●		●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)		●		●		●
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)		●		●		●
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,		● a,b		● a,b		● a,b

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone			A-7			A-8			A-9		
Zones			A-7			A-8			A-9		
BATIMENT PRINCIPAL			A-7			A-8			A-9		
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	1	
		max.	2	2		2	2		2	2	
hauteur (m)		min.		5			5			5	
		max.	11	11		11	11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE			A-7			A-8			A-9		
isolée			●	●		●	●		●	●	
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul			A-7			A-8			A-9		
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	9	15
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS			A-7			A-8			A-9		
logement max./bâtiment		max.	1			1			1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES			A-7			A-8			A-9		
PIIA											
PAE											
Autres											
Notes											
Amendements											

*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.

*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.

*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.

2015-185-06

2015-185-06

2015-185-06

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		A-10			A-11		
Zones		A-10			A-11		
Classe d'usages permis							
Résidentiel (R)							
unifamiliale	R1						
bi et trifamiliale	R2						
multifamiliale	R3						
mixte	R4						
maison mobile	R5	●*			●*		
résidence en milieu agricole	R6	●			●		
Commercial (C)							
Services professionnels et d'affaires	C1						
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1					
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2					
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3					
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4					
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5					
Commercial de vente au détail	C2						
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1					
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2					
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3					
Commercial de vente en gros	C3						
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1					
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2					
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3					
Services reliés aux véhicules	C4						
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1					
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2					
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3					
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4					
Restauration, boissons et divertissement	C5						
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			● ⁽¹⁾		
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2					
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3					
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4					
Établissements d'hébergement	C6						
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1			●		●
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2					
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3					
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7						
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1					
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2					
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3					
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4					
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5					
Industrie (I)							
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)						
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)						
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)						
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)						
Communautaire (P)							
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)						
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)						
Utilité publique	P3 (caserne de pompiers, garage municipal)						
Communautaire mixte	P4						
Agricole (A)							
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)				●		●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●		●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)				●		●
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)				●		●
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,				● a,b,c,e		● a,b

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone		A-10			A-11			
Zones		A-10			A-11			
BATIMENT PRINCIPAL								
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1	
		max.	2	2		2	2	
hauteur (m)		min.		5			5	
		max.	11	11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.						
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE								
isolée			●	●		●	●	
jumelée								
contiguë								
MARGES DE REcul								
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15
		max.						
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS								
logement max./bâtiment		max.	1			1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
PAE								
Autres								
Notes				*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		(1) Voir article 11.5		
Amendements				2015-185-06 2021-185-25		2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES						
MONT-SAINT-GRÉGOIRE						
Annexe B						
Identification de la zone						
Zones			IA-1	IA-2	AT-1	
Classe d'usages permis						
Résidentiel (R)						
unifamiliale	R1					
bi et trifamiliale	R2					
multifamiliale	R3					
mixte	R4					
maison mobile	R5			●*	●*	
résidence en milieu agricole	R6		●	●	●	
Commercial (C)						
Services professionnels et d'affaires	C1					
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1				
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2				
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3				●
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4				
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5				
Commercial de vente au détail	C2					
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1				
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2				
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3				●
Commercial de vente en gros	C3					
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1				
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2				
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3				
Services reliés aux véhicules	C4					
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1				
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2				
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3				
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4				
Restauration, boissons et divertissement	C5					
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1				
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2				
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3				
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4				
Établissements d'hébergement	C6					
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1				●
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2				
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3				
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7					
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1				
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2				
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3				
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4				
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5				
Industrie (I)						
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)					
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				●*	
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)					
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)					
Communautaire (P)						
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)					
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)					
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)					
Communautaire mixte	P4					
Agricole (A)						
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)		●	●		●*
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)					
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)					
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)		●	●		
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,			●	a,b,d	

GRILLE DES USAGES ET NORMES									
MONT-SAINT-GRÉGOIRE									
Annexe B									
Identification de la zone			IA-1			IA-2		AT-1	
Zones			IA-1			IA-2		AT-1	
BATIMENT PRINCIPAL									
hauteur (étage)		min.	1		1		1	1	
		max.	2		2		2	2	
hauteur (m)		min.	5		5		5	5	
		max.	11		11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	75		75		85 (60)	40	
sup. d'implantation (m2)		max.							
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5		8,5		8,5 (7)	6	
STRUCTURE									
isolée			●	●	●	●	●	●	
jumelée									
contiguë									
MARGES DE REcul									
marge de recul avant (m)		min.	9	15	9	15	9	9	15
		max.							
marges de recul latérales (m)		min.	3	5	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	10	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS									
logement max./bâtiment		max.	1		1		1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	50	30	50	30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PILA							●	●	●
PAE									
Autres									
Notes					*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	*a) industries de transformation de la viande, de la volaille et du poisson seulement	*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		* à l'exclusion des postes de séchage et de torréfaction des grains
Amendements					2015-185-06	2013-185-03	2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		TA-1		TA-2		TA-3	
Zones							
Classe d'usages permis							
Résidentiel (R)							
unifamiliale	R1						
bi et trifamiliale	R2						
multifamiliale	R3						
mixte	R4						
maison mobile	R5	●*		●*		●*	
résidence en milieu agricole	R6	●		●		●	
Commercial (C)							
Services professionnels et d'affaires	C1						
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1					
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2					
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3					
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4					
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5					
Commercial de vente au détail	C2						
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1					
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2					
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3					
Commercial de vente en gros	C3						
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1					
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2					
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3					
Services reliés aux véhicules	C4						
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1					
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2					
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3					
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4					
Restauration, boissons et divertissement	C5						
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1					
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2					
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3					
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4					
Établissements d'hébergement	C6						
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1	●	●		●	
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2					
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3					
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7						
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1					
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2					
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3					
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4					
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5					
Industrie (I)							
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)						
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)						
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)						
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)						
Communautaire (P)							
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)						
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)						
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)						
Communautaire mixte	P4						
Agricole (A)							
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)		●		●		●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)		●		●		●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)						
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)						
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,		● _e		● _e		● _e

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone			TA-1			TA-2			TA-3		
Zones			TA-1			TA-2			TA-3		
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	1	
		max.	2	2		2	2		2	2	
hauteur (m)		min.		5			5			5	
		max.	11	11		11	11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE											
isolée			●	●		●	●		●	●	
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul											
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	9	15
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	1			1			1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA											
PAE											
Autres											
Notes			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	*Seuls les centres équestres sont autorisés		*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	*Seuls les centres équestres sont autorisés		*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	*Seuls les centres équestres sont autorisés	
Amendements			2015-185-06			2015-185-06			2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		TA-4	TA-5	TA-6
Zones				
Classe d'usages permis				
Résidentiel (R)				
unifamiliale	R1			
bi et trifamiliale	R2			
multifamiliale	R3			
mixte	R4			
maison mobile	R5	●*	●*	●*
résidence en milieu agricole	R6	●	●	●
Commercial (C)				
Services professionnels et d'affaires				
C1				
Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)		C1-1		
Catégorie 2 (Services personnels)		C1-2		
Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)		C1-3		
Catégorie 4 (Métiers spécialisés)		C1-4		
Catégorie 5 (Services financiers)		C1-5		
Commercial de vente au détail				
C2				
Catégorie 1 (Biens de consommation)		C2-1		
Catégorie 2 (Biens et équipements)		C2-2		
Catégorie 3 (agrotourisme)		C2-3		
Commercial de vente en gros				
C3				
Catégorie 1 (Entreprises artisanales)		C3-1		
Catégorie 2 (Entrepôts)		C3-2		
Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)		C3-3		
Services reliés aux véhicules				
C4				
Catégorie 1 (Véhicules légers)		C4-1		
Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)		C4-2		
Catégorie 3 (Véhicules lourds)		C4-3		
Catégorie 4 (Stationnement)		C4-4		
Restauration, boissons et divertissement				
C5				
Catégorie 1 (Restauration)		C5-1		
Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)		C5-2		
Catégorie 3 (cabanes à sucre)		C5-3		●
Catégorie 4 (Spectacles érotiques)		C5-4		
Établissements d'hébergement				
C6				
Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)		C6-1	●	●
Catégorie 2 (Complexe hôtelier)		C6-2		
Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)		C6-3		
Services récréatifs, sportifs et culturels				
C7				
Catégorie 1 (Récréatives intérieures)		C7-1		
Catégorie 2 (Récréatives extérieures)		C7-2		
Catégorie 3 (Sportives intérieures)		C7-3		
Catégorie 4 (Éducatives intérieures)		C7-4		
Catégorie 5 (Activités culturelles)		C7-5		
Industrie (I)				
I1 (aliments, meuble, manufacture)				
I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
I3 (Carrière, gravière, sablière)				
Élimination de matières résiduelles		I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)		
Communautaire (P)				
P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
P2 (école, hôtel de ville)				
P3 (casernes de pompiers, garage municipal)				
P4				
Agricole (A)				
A1 (Culture du sol et végétaux)		●	●	●
A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)		●	●	●
A3 (porcherie, veaux de lait, renards)				
A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)				
Usages agricoles spécifiques		● _e	● _e	● _{a,e}

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone		TA-4			TA-5			TA-6			
Zones		TA-4			TA-5			TA-6			
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	1	
		max.	2	2		2	2		2	2	
hauteur (m)		min.		5			5			5	
		max.	11	11		11	11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE											
isolée			●	●		●	●		●	●	
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul											
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	9	15
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	1			1			1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA											
PAE											
Autres											
Notes			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		*Seuls les centres équestres sont autorisés	*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		*Seuls les centres équestres sont autorisés	*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	*Seuls les centres équestres sont autorisés	
Amendements			2015-185-06			2015-185-06			2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		TA-7	TA-8	RAG-1
Zones				
Classe d'usages permis				
Résidentiel (R)				
unifamiliale	R1			●
bi et trifamiliale	R2			●*
multifamiliale	R3			
mixte	R4			
maison mobile	R5	●*	●*	
résidence en milieu agricole	R6	●	●	
Commercial (C)				
Services professionnels et d'affaires	C1			
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1		
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2		
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3		
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4		
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5		
Commercial de vente au détail	C2			
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1		
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2		
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3		
Commercial de vente en gros	C3			
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1		
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2		
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3		
Services reliés aux véhicules	C4			
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1		
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2		
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3		
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4		
Restauration, boissons et divertissement	C5			
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1		
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2		
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3		
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4		
Établissements d'hébergement	C6			
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1	●	●
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2		
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3		
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7			
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1		
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2		
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3		
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4		
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5		
Industrie (I)				
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)			
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)			
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)			
Communautaire (P)				
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)			
Utilité publique	P3 (caserne de pompiers, garage municipal)			
Communautaire mixte	P4			
Agricole (A)				
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)		●	●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)		●	●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)			
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,		● _e	● _e

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone			TA-7			TA-8			RAG-1	
Zones			TA-7			TA-8			RAG-1	
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	
		max.	2	2		2	2		2	
hauteur (m)		min.		5			5			
		max.	11	11		11	11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		75 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	
STRUCTURE										
isolée			●	●		●	●		●	
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	15
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	3	5	5	3	5	5	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	1			1			2	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		25	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA									●	
PAE										
Autres										
Notes			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	*Seuls les centres équestres sont autorisés		*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	*Seuls les centres équestres sont autorisés	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	
Amendements			2015-185-06			2015-185-06			2013-185-02 2015-185-06	

GRILLE DES USAGES ET NORMES					
MONT-SAINT-GRÉGOIRE					
Annexe B					
Identification de la zone					
Zones		RAG-2	RAG-3	RAG-4	RAG-5
Classe d'usages permis					
Résidentiel (R)					
unifamiliale	R1	●	●	●	●
bi et trifamiliale	R2	●*	●*	●*	●*
multifamiliale	R3				
mixte	R4				
maison mobile	R5				
résidence en milieu agricole	R6				
Commercial (C)					
Services professionnels et d'affaires	C1				
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3			
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4			
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5			
Commercial de vente au détail	C2				
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3			
Commercial de vente en gros	C3				
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
Services reliés aux véhicules	C4				
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
Restauration, boissons et divertissement	C5				
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3			
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4			
Établissements d'hébergement	C6				
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1			
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7				
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3			
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4			
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5			
Industrie (I)					
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)				
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)				
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)				
Communautaire (P)					
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)				
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)				
Communautaire mixte	P4				
Agricole (A)					
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)	●*	●*	●*	●*
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)				
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)				●*
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,				

GRILLE DES USAGES ET NORMES														
MONT-SAINT-GRÉGOIRE														
Annexe B														
Identification de la zone			RAG-2			RAG-3			RAG-4			RAG-5		
Zones			RAG-2			RAG-3			RAG-4			RAG-5		
BATIMENT PRINCIPAL														
hauteur (étage)		min.	1		1		1		1		1			
		max.	2		2		2		2		2			
hauteur (m)		min.												
		max.	11		11		11		11		11			
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	75 (60)		85 (65)		85 (65)		85 (65)		75 (60)			
sup. d'implantation (m2)		max.												
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)			
STRUCTURE														
isolée			●		●		●		●		●			
jumelée														
contiguë														
MARGES DE REcul														
marge de recul avant (m)		min.	9	15	7	15	7	15	7	15	7	15		
		max.												
marges de recul latérales (m)		min.	3	5	2	5	2	5	2	5	2	5		
somme des marges latérales (m)		min.	8	10	7	10	7	10	7	10	7	10		
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	10	15	10	15	10	15	10	15		
RAPPORTS														
logement max./bâtiment		max.	2		2		2		2		2			
espace bâti max./terrain (%)		max.	25		25		25		25		25			
DISPOSITIONS SPÉCIALES														
PIIA			●		●		●		●		●			
PAE														
Autres														
Notes			* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	Seules les scieries sont autorisées en respectant les dispositions de l'article 20.7 (écran végétal)	
Amendements			2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06			

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		RAG-6	RAG-7	RAG-8	RAG-9
Zones					
Classe d'usages permis					
Résidentiel (R)					
unifamiliale	R1	●	●	●	●
bi et trifamiliale	R2	●*	●*	●*	●*
multifamiliale	R3				
mixte	R4				
maison mobile	R5		●		
résidence en milieu agricole	R6				
Commercial (C)					
Services professionnels et d'affaires					
C1					
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3			
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4			
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5			
Commercial de vente au détail					
C2					
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3			
Commercial de vente en gros					
C3					
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
Services reliés aux véhicules					
C4					
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
Restauration, boissons et divertissement					
C5					
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3			
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4			
Établissements d'hébergement					
C6					
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1			
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
Services récréatifs, sportifs et culturels					
C7					
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3			
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4			
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5			
Industrie (I)					
Industrie légère		I1 (aliments, meuble, manufacture)			
Industrie lourde		I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
Industrie d'extraction		I3 (Carrière, gravière, sablière)			
Élimination de matières résiduelles		I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)			
Communautaire (P)					
Récréatif		P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
Institutionnelle et administratif		P2 (école, hôtel de ville)			
Utilité publique		P3 (casernes de pompiers, garage municipal)			
Communautaire mixte		P4			
Agricole (A)					
Agriculture sans élevage		A1 (Culture du sol et végétaux)	●*	●*	●*
Agriculture avec élevage		A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
Agriculture élevage à forte charge d'odeur		A3 (porcherie, veaux de lait, renards)			
Services, commerces et industries		A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			
Usages agricoles spécifiques		A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,			

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone			RAG-6		RAG-7		RAG-8		RAG-9	
Zones			RAG-6		RAG-7		RAG-8		RAG-9	
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1		1		1		1	
		max.	2		2		2		2	
hauteur (m)		min.								
		max.	11		11		11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	75 (60)		75 (60)		75 (60)		75 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)	
STRUCTURE										
isolée			●		●		●		●	
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	7	15	7	15	7	15	7	15
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	2	5	2	5	2	5	2	5
somme des marges latérales (m)		min.	7	10	7	10	7	10	7	10
marge de recul arrière (m)		min.	10	15	10	15	10	15	10	15
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	2		2		2		2	
espace bâti max./terrain (%)		max.	25		30		30		30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●		●		●		●	
PAE										
Autres										
Notes			* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.
Amendements			2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2015-185-06	

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		RAG-10	RAG-11	RAG-12	Ra-1
Zones					
Classe d'usages permis					
Résidentiel (R)					
unifamiliale	R1	●	●	●	●
bi et trifamiliale	R2	●*	●*	●*	●*
multifamiliale	R3				
mixte	R4				
maison mobile	R5				
résidence en milieu agricole	R6				
Commercial (C)					
Services professionnels et d'affaires					
C1					
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3			
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4			
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5			
Commercial de vente au détail					
C2					
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3			
Commercial de vente en gros					
C3					
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
Services reliés aux véhicules					
C4					
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
Restauration, boissons et divertissement					
C5					
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3			
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4			
Établissements d'hébergement					
C6					
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1			
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
Services récréatifs, sportifs et culturels					
C7					
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3			
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4			
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5			
Industrie (I)					
Industrie légère		I1 (aliments, meuble, manufacture)			
Industrie lourde		I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
Industrie d'extraction		I3 (Carrière, gravière, sablière)			
Élimination de matières résiduelles		I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)			
Communautaire (P)					
Récréatif		P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)			●
Institutionnelle et administratif		P2 (école, hôtel de ville)			
Utilité publique		P3 (casernes de pompiers, garage municipal)			
Communautaire mixte		P4			
Agricole (A)					
Agriculture sans élevage		A1 (Culture du sol et végétaux)	●*	●*	●*
Agriculture avec élevage		A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
Agriculture élevage à forte charge d'odeur		A3 (porcherie, veaux de lait, renards)			
Services, commerces et industries		A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			
Usages agricoles spécifiques		A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,			

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone			RAG-10		RAG-11		RAG-12		Ra-1	
Zones			RAG-10		RAG-11		RAG-12		Ra-1	
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1		1		1		1	
		max.	2		2		2		2	
hauteur (m)		min.							7,3	
		max.	11		11		11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	75 (60)		75 (60)		75 (60)		85 (65)	
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)	
STRUCTURE										
isolée			●		●		●		●	
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	7	15	7	15	9	15	9	
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	2	5	2	5	3	5	3	
somme des marges latérales (m)		min.	7	10	7	10	8	10	7	
marge de recul arrière (m)		min.	10	15	10	15	10	15	15	
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	2		2		2		2	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30		30		30		30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●		●		●		●	
PAE										
Autres			art 23.3		art 23.6		art 23.6			
Notes			* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	
Amendements			2015-185-07		2020-185-17		2020-185-20		2013-185-02 2015-185-06	

GRILLE DES USAGES ET NORMES			
MONT-SAINT-GRÉGOIRE			
Annexe B			
Identification de la zone			
Zones		Ra-2	Ra-3
Classe d'usages permis			
Résidentiel (R)			
unifamiliale	R1	●	●
bi et trifamiliale	R2	●*	●*
multifamiliale	R3		
mixte	R4		
maison mobile	R5		
résidence en milieu agricole	R6		
Commercial (C)			
Services professionnels et d'affaires	C1		
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1	
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2	
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3	
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4	
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5	
Commercial de vente au détail	C2		
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1	
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2	
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3	
Commercial de vente en gros	C3		
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1	
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2	
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3	
Services reliés aux véhicules	C4		
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1	
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2	
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3	
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4	
Restauration, boissons et divertissement	C5		
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1	
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2	
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3	
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4	
Établissements d'hébergement	C6		
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1	
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2	
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3	
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7		
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1	
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2	
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3	
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4	
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5	
Industrie (I)			
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)		
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)		
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)		
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)		
Communautaire (P)			
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)		●
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)		
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)		
Communautaire mixte	P4		
Agricole (A)			
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)		
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)		
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)		
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)		
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,		

GRILLE DES USAGES ET NORMES						
MONT-SAINT-GRÉGOIRE						
Annexe B						
Identification de la zone			Ra-2		Ra-3	
Zones			Ra-2		Ra-3	
BATIMENT PRINCIPAL						
hauteur (étage)		min.	1		1	
		max.	2		2	
hauteur (m)		min.	7,3		7,3	
		max.	11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	95(80)		85 (65)	
sup. d'implantation (m2)		max.				
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)	
STRUCTURE						
isolée			●		●	
jumelée						
contiguë						
MARGES DE REcul						
marge de recul avant (m)		min.	9		9	
		max.				
marges de recul latérales (m)		min.	3		3	
somme des marges latérales (m)		min.	7		7	
marge de recul arrière (m)		min.	15		15	
RAPPORTS						
logement max./bâtiment		max.	2		2	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30		30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIA			●		●	
PAE			●			
Autres						
Notes			* bifamilial seulement		* bifamilial seulement	
Amendements			2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06	

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		Ra-4	Ra-5	Ra-6	Ra-7
Zones					
Classe d'usages permis					
Résidentiel (R)					
unifamiliale	R1	●	●	●	●
bi et trifamiliale	R2	●*	●	●*	●*
multifamiliale	R3				
mixte	R4				
maison mobile	R5				
résidence en milieu agricole	R6				
Commercial (C)					
Services professionnels et d'affaires	C1				
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3			
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4			
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5			
Commercial de vente au détail	C2				
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3			
Commercial de vente en gros	C3				
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
Services reliés aux véhicules	C4				
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
Restauration, boissons et divertissement	C5				
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3			
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4			
Établissements d'hébergement	C6				
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1			
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7				
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3			
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4			
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5			
Industrie (I)					
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)				
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)				
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)				
Communautaire (P)					
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)	●	●	●	●
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)				
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)				
Communautaire mixte	P4				
Agricole (A)					
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)				
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)				
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)				
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,				

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone			Ra-4		Ra-5		Ra-6		Ra-7	
Zones			Ra-4		Ra-5		Ra-6		Ra-7	
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1,5		1		1		1	
		max.	2		2		2		2	
hauteur (m)		min.								
		max.	11		11		11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (65)		85 (65)		85 (65)		200(125)	
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5(7)	
STRUCTURE										
isolée			●		●		●		●	
jumelée					●		●			
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	9		7		6		6	
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	3		1,5		1,5		1,5	
somme des marges latérales (m)		min.	7		5		5		5	
marge de recul arrière (m)		min.	15		10		10		10	
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	2		3		2		2	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30		30		30		30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●		●		●		●	
PAE										
Autres										
Notes			* bifamilial seulement				* bifamilial seulement		* bifamilial seulement	
Amendements			2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06 2017-185-10		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06	

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		Ra-8	Ra-9	Ra-10	Ra-11
Zones					
Classe d'usages permis					
Résidentiel (R)					
unifamiliale	R1	●	●	●	●
bi et trifamiliale	R2	●*	●*	●*	
multifamiliale	R3				
mixte	R4				
maison mobile	R5				
résidence en milieu agricole	R6				
Commercial (C)					
Services professionnels et d'affaires	C1				
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3			
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4			
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5			
Commercial de vente au détail	C2				
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3			
Commercial de vente en gros	C3				
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
Services reliés aux véhicules	C4				
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
Restauration, boissons et divertissement	C5				
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3			
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4			
Établissements d'hébergement	C6				
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1			
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7				
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3			
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4			
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5			
Industrie (I)					
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)				
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)				
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)				
Communautaire (P)					
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)	●	●	●	●
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)				
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)				
Communautaire mixte	P4				
Agricole (A)					
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)				
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)				
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)				
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,				

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone			Ra-8		Ra-9		Ra-10		Ra-11	
Zones			Ra-8		Ra-9		Ra-10		Ra-11	
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1		1		1		1	
		max.	2		2		2		2	
hauteur (m)		min.							7,3	
		max.	11		11		11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (65)		85 (65)		85 (65)		85 (65)	
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)	
STRUCTURE										
isolée			●		●		●		●	
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	6		6		6		9	
		max.							14	
marges de recul latérales (m)		min.	1,5		1,5		1,5		1,5*	
somme des marges latérales (m)		min.	5		5		5		5	
marge de recul arrière (m)		min.	10		10		10		15	
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	2		2		2		1	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30		30		30		30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●		●		●			
PAE										
Autres									art 23.5	
Notes			* bifamilial seulement		* bifamilial seulement		* bifamilial seulement		* voir article 23.5	
Amendements			2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2016-185-09 2017-185-11	

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		Rb-1		Rc-1		M-1	
Zones							
Classe d'usages permis							
Résidentiel (R)							
unifamiliale	R1	●				●	
bi et trifamiliale	R2		●			●	
multifamiliale	R3		●	●			
mixte	R4					●	
maison mobile	R5						
résidence en milieu agricole	R6						
Commercial (C)							
Services professionnels et d'affaires		C1					
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1				●	
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2				●	
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3				●	
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4				●	
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5				●	
Commercial de vente au détail		C2					
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1				●	
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2				●	
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3					
Commercial de vente en gros		C3					
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1				●	
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2					
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3					
Services reliés aux véhicules		C4					
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1					
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2					
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3					
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4					
Restauration, boissons et divertissement		C5					
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1				●	
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2				●	
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3					
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4					
Établissements d'hébergement		C6					
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1					
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2					
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3					
Services récréatifs, sportifs et culturels		C7					
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1					
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2					
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3					
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4				●	
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5				●	
Industrie (I)							
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)						
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)						
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)						
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)						
Communautaire (P)							
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)		●		●		●
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)					●*	
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)						
Communautaire mixte	P4						
Agricole (A)							
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)						
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)						
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)						
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)						
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,						● d

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone			Rb-1			Rc-1			M-1			
Zones			Rb-1			Rc-1			M-1			
BATIMENT PRINCIPAL												
hauteur (étage)		min.	2	2		2		2	1	1		1
		max.	2	2		2		2	2	2		2
hauteur (m)		min.										
		max.	11	11		11			11			
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	50	95		200		200	85 (60)	85 (60)		85 (60)
sup. d'implantation (m2)		max.										
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (6)	8,5(6)		12		12	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)
STRUCTURE												
isolée			●	●		●		●	●	●		●
jumelée												
contiguë												
MARGES DE REcul												
marge de recul avant (m)		min.	6	6		6		6	5	5		5
		max.										
marges de recul latérales (m)		min.	1,5	1,5		1,5		1,5	2	2		2
somme des marges latérales (m)		min.	5	5		5		5	6	6		6
marge de recul arrière (m)		min.	6	6		10		10	10	10		10
RAPPORTS												
logement max./bâtiment		max.	1	8		12		20	3			
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	40		40		50	30	40		30
DISPOSITIONS SPÉCIALES												
PIA			●	●					●	●		●
PAE												
Autres												
Notes				projet intégré autorisé				*Seuls les centres d'accueil sont autorisés.				*Seuls les cliniques vétérinai- res sont autorisées.
Amendements			2013-185-02	2015-185-06		2015-185-06			2013-185-02			2015-185-06

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone

Zones		M-2			M-3			M-4			
Classe d'usages permis											
Résidentiel (R)											
unifamiliale	R1	●			●			●			
bi et trifamiliale	R2	●			●			●			
multifamiliale	R3										
mixte	R4	●			●			●			
maison mobile	R5										
résidence en milieu agricole	R6										
Commercial (C)											
Services professionnels et d'affaires	C1										
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1	●			●			●		
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2	●			●			●		
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3	●			●			●		
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4	●			●			●		
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5	●			●			●		
Commercial de vente au détail	C2										
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1	●								
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2	●			●			●		
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3									
Commercial de vente en gros	C3										
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1	●			●			●		
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2									
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3									
Services reliés aux véhicules	C4										
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1									
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2									
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3				●*					
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4									
Restauration, boissons et divertissement	C5										
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1	●			●			●		
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2	●			●			●		
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3									
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4									
Établissements d'hébergement	C6										
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1									
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2				●			●		
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3									
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7										
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1									
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2									
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3									
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4	●						●		
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5	●			●			●		
Industrie (I)											
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)										
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)										
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)										
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)										
Communautaire (P)											
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)		●			●			●		
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)								●		
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)								●		
Communautaire mixte	P4								●		
Agricole (A)											
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)										
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)										
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)										
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)										
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,										

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone			M-2			M-3			M-4		
Zones			M-2			M-3			M-4		
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	1	1
		max.	2	2		2	2		2	2	2
hauteur (m)		min.									
		max.	11			11			11		
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	85 (60)
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	8,5 (7)
STRUCTURE											
isolée			●	●		●	●		●	●	●
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul											
marge de recul avant (m)		min.	5	5		5	5		5	5	5
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	2	2		2	2		2	2	2
somme des marges latérales (m)		min.	6	6		6	6		6	6	6
marge de recul arrière (m)		min.	10	10		10	10		10	10	10
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	3			3			3	1	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	40		30	40		30	40	40
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA			●	●		●	●		●	●	●
PAE											
Autres											
Notes							* Usage spécifique autorisé : services reliés au autobus				
Amendements			2015-185-06			2013-185-02 2015-185-06			2013-185-02 2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		M-5		C-1		C-2	
Zones							
Classe d'usages permis							
Résidentiel (R)							
unifamiliale	R1	●					
bi et trifamiliale	R2	●					
multifamiliale	R3						
mixte	R4	●			●		●*
maison mobile	R5						
résidence en milieu agricole	R6						
Commercial (C)							
Services professionnels et d'affaires		C1					
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1	●				●
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2	●				●
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3	●				●
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4	●		●		●
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5	●				●
Commercial de vente au détail		C2					
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1	●		●		●
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2	●				●
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3					
Commercial de vente en gros		C3					
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1	●				●
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2					
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3					
Services reliés aux véhicules		C4					
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			●		●*
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			●		
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3					
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4					
Restauration, boissons et divertissement		C5					
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			●		●
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2	●				●
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3					
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4					
Établissements d'hébergement		C6					
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1					
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2	●*				
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3					
Services récréatifs, sportifs et culturels		C7					
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1					
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2					
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3					
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4	●				●
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5	●				●
Industrie (I)							
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)						
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)						
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)						
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)						
Communautaire (P)							
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)			●			
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)						
Utilité publique	P3 (caserne de pompiers, garage municipal)						
Communautaire mixte	P4						
Agricole (A)							
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)						
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)						
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)						
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)						
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,				●	d	

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone		M-5				C-1		C-2
Zones		M-5				C-1		C-2
BATIMENT PRINCIPAL								
hauteur (étage)	min.	1	1		1	1	1	1
	max.	2	2		2	2	2	2
hauteur (m)	min.							
	max.	11				11		11
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	85 (60)
sup. d'implantation (m2)		max.						
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	8,5 (7)
STRUCTURE								
isolée			●	●		●	●	●
jumelée								
contiguë								
MARGES DE REcul								
marge de recul avant (m)	min.	5	5		5	5	5	5
	max.							
marges de recul latérales (m)	min.	2	2		2	2	2	2
somme des marges latérales (m)	min.	6	6		6	6	6	6
marge de recul arrière (m)	min.	10	10		10	10	10	10
RAPPORTS								
logement max./bâtiment	max.	3				2		
espace bâti max./terrain (%)	max.	30	40		30	40	40	40
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA			●	●		●	●	●
PAE								
Autres								
Notes				*Les activités reliées à l'usage C6-2 doivent se tenir exclusivement à l'intérieur des bâtiments		*Seules les cliniques vétérinaires sont autorisées.		* voir art 23.4
Amendements				2016-185-08 2019-185-14		2013-185-02 2015-185-06 2017-185-11		2016-185-08 2019-185-16

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		CA-1		CA-2	
Zones		CA-1		CA-2	
Classe d'usages permis					
Résidentiel (R)					
unifamiliale	R1	●			
bi et trifamiliale	R2				
multifamiliale	R3				
mixte	R4	●			
maison mobile	R5				
résidence en milieu agricole	R6				
Commercial (C)					
Services professionnels et d'affaires	C1				
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3			
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4			
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5			
Commercial de vente au détail	C2				
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1	●		
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3			
Commercial de vente en gros	C3				
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2		●	
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3		●	
Services reliés aux véhicules	C4				
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3		●	
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4		●	
Restauration, boissons et divertissement	C5				
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3			
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4			
Établissements d'hébergement	C6				
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1			
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7				
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3			
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4			
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5			
Industrie (I)					
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)			●	●
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)				
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)				
Communautaire (P)					
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)				
Utilité publique	P3 (caserne de pompiers, garage municipal)				
Communautaire mixte	P4				
Agricole (A)					
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)			●*	
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●*
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)				
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			●**	
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,				

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone		CA-1			CA-2			
Zones		CA-1			CA-2			
BATIMENT PRINCIPAL								
hauteur (étage)		min.	1	1	1	1	1	1
		max.	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)		min.						
		max.	11			11		
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	75(60)	75(60)	75(60)	85 (60)	85 (60)	85 (60)
sup. d'implantation (m2)		max.						
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5(7)	8,5(7)	8,5(7)	8,5 (7)	8,5 (7)	8,5 (7)
STRUCTURE								
isolée			●	●	●	●	●	●
jumelée								
contiguë								
MARGES DE REcul								
marge de recul avant (m)		min.	9	9	9	9	9	9
		max.						
marges de recul latérales (m)		min.	2	2	2	3	3	3
somme des marges latérales (m)		min.	6	6	6	7	7	7
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	9	9	9
RAPPORTS								
logement max./bâtiment		max.	1					
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	40	40	40	40	40
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA						●	●	
PAE								
Autres								
Notes					* Aucun bâtiment n'est autorisé. **Seules les scieries sont autorisées.			*Seuls les couvoirs sont autorisés.
Amendements			2015-185-06	2014-185-04	2015-185-06			

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone

Zones		PN-1	PN-2	PN-3
Classe d'usages permis				
Résidentiel (R)				
unifamiliale	R1			
bi et trifamiliale	R2			
multifamiliale	R3			
mixte	R4			
maison mobile	R5			
résidence en milieu agricole	R6	●		
Commercial (C)				
Services professionnels et d'affaires	C1			
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1		
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2		
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3		
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4		
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5		
Commercial de vente au détail	C2			
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1		
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2		
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3		
Commercial de vente en gros	C3			
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1		
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2		
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3		
Services reliés aux véhicules	C4			
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1		
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2		
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3		
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4		
Restauration, boissons et divertissement	C5			
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1		
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2		
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3	●	●
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4		
Établissements d'hébergement	C6			
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1	●	
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2		
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3		●
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7			
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1		
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2	●	●
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3		
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4		
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5		
Industrie (I)				
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)			
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)			
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)			
Communautaire (P)				
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)		●	
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)			
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)			
Communautaire mixte	P4			
Agricole (A)				
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)		●	●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)			
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,			●*

GRILLE DES USAGES ET NORMES
MONT-SAINT-GRÉGOIRE
Annexe B

Identification de la zone			PN-1				PN-2		PN-3		
Zones			PN-1				PN-2		PN-3		
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1	1			1		1		
		max.	2	2			2		2		
hauteur (m)		min.									
		max.	11								
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)								
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)								
STRUCTURE											
isolée			●	●			●		●		
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul											
marge de recul avant (m)		min.	9	9		9	9	9	9	9	
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	5	5		5	5	5	5		
somme des marges latérales (m)		min.	10	10		10	10	10	10		
marge de recul arrière (m)		min.	15	15		15	15	15	15		
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	1								
espace bâti max./terrain (%)		max.	20	20			20		20		
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA			●	●			●		●		
PAE											
Autres											
Notes										*Aucun bâtiment n'est autorisé.	
Amendements			2015-185-06							2013-185-02	

GRILLE DES USAGES ET NORMES								
MONT-SAINT-GRÉGOIRE								
Annexe B								
Identification de la zone								
Zones		P-2	P-3	P-4	P-5	P-6	P-7	P-8
Classe d'usages permis								
Résidentiel (R)								
unifamiliale	R1							
bi et trifamiliale	R2							
multifamiliale	R3							
mixte	R4							
maison mobile	R5							
résidence en milieu agricole	R6							
Commercial (C)								
Services professionnels et d'affaires	C1							
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1						
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2						
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3						
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4						
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5						
Commercial de vente au détail	C2							
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1						
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2						
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3						
Commercial de vente en gros	C3							
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1						
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2						
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3						
Services reliés aux véhicules	C4							
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1						
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2						
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3						
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4						
Restauration, boissons et divertissement	C5							
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1						
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2						
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3						
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4						
Établissements d'hébergement	C6							
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1						
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2						
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3						
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7							
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			●			
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2						
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3			●			
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4						
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5						
Industrie (I)								
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)							
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)							
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)							
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)							●
Communautaire (P)								
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)		●	●		●	●	●
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)		●	●		●	●	●*
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)					●		
Communautaire mixte	P4							
Agricole (A)								
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)							
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)							
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)							
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)							
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,							

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone										
Zones			P-2	P-3	P-4		P-5	P-6	P-7	P-8
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1	1	1	1	1	1	1	1
		max.		3	3	3	2	2	1	
hauteur (m)		min.								
		max.								
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.								30
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.								
STRUCTURE										
isolée			●	●	●	●	●	●	●	●
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	5	5	5	5	5	5	9	9
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	3	3	3	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.								
marge de recul arrière (m)		min.	5	5	5	5	5	5	9	15
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.								
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	40	30	20	20	20	20	25
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●							●
PAE										
Autres										
Notes										*Seuls les cimetières sont autorisés.
Amendements										2016-185-08